**Zeitschrift:** Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer

**Herausgeber:** Auslandschweizer-Organisation

**Band:** 14 (1976)

**Heft:** 63

Rubrik: Actualités

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## **Actualités**

# Semaine de 40 heures : rejet gouvernemental

Le Conseil fédéral invite les Chambres fédérales à soumettre au peuple et aux cantons l'initiative populaire sur l'introduction de la semaine de 40 heures, lancée par les Organisations progressistes de Suisse (POCH), en leur recommandant de la rejeter. L'attitude du gouvernement ne souffre aucune équivoque et il la motive de façon convaincante dans son message. Selon toute probabilité, le parlement adoptera la même attitude. Le gouvernement estime que la réduction constitutionnelle à 40 heures de la durée normale de la semaine de travail est inacceptable car elle ne s'appliquerait pas seulement aux salariés, mais également aux travailleurs indépendants (p.ex. les agriculteurs) et aux employeurs eux-mêmes. D'ailleurs, la Confédération dispose déjà de la compétence constitutionnelle d'édicter des dispositions relatives à la durée maximum

du travail, dans la mesure où elles ont pour but de protéger les travailleurs. Quant à une réduction des horaires de travail qui ne poursuivrait pas cet objectif, il n'est pas nécessaire de l'imposer par la loi. En effet, les partenaires sociaux peuvent convenir entre eux d'une telle réduction qui soit adaptée aux possibilités économiques. A ce sujet, on se souvient que l'Union centrale des associations patronales suisses a publié une déclaration, datée du 7 novembre 1975, selon laquelle la semaine de 40 heures assortie de la pleine compensation salariale pourrait, à certaines conditions précises, devenir progressivement une réalité.

Dans son message, le Conseil fédéral insiste à juste titre sur les conséquences économiques d'une réduction des horaires de travail sans diminution correspondante des salaires. Dans la mesure où une amélioration équivalente de la productivité ne l'a pas précédée, elle

provoque inévitablement une augmentation des salaires et des coûts de production qui débouche sur l'inflation et sur une détérioration de la capacité de concurrence des produits suisses sur les marchés internationaux. Par rapport aux autres pays, la Suisse pratique une durée du travail moyenne. Enfin, on ne peut faire valoir des motifs relevant de la médecine du travail ni de la politique sociale pour réduire abruptement et massivement la durée du travail, comme l'initiative du POCH l'exige.

L'Antwerpse Postzegelbeurs asbl, a le plaisir de vous faire savoir qu'elle organisera la SIXIEME BOURSE PHILATELIQUE NATIONALE DE BELGIQUE, les 6 et 7 mars 1976, chaque fois de 10 à 18 heures, dans les Salles d'Exposition du Nationaal Bouwcentrum, 191, Jan Van Rijswijcklaan 2020 Antwerpen.



